



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Commune de Villenauxe-la-Grande du 9 septembre 2021

Date de la convocation : 2 septembre /2021

Date d'affichage : 2 septembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le neuf septembre à vingt heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Barbara CARPANESE, maire.

Présents : BUTTARD Christine – CARPANESE Barbara – DEFOSSÉ Michaël – DEHAND Véronique – FRANCOIS Eddie – GARNIER Bernadette – GUERINOT Damien – GUINOT Gilberte – LEGRAS Nicole – MATHIAS Jean-Yves – OUDARD Chantal – POULLEAU Jeremy – TORCHET Elise – VAN DER LINDEN Philippe – NIELLEZ Florence

Absents : MILLET Elisabeth et Alain GUERIN

Représentés : BERGER Damien par GUERINOT Damien, CARIO Léo par Michaël DEFOSSÉ, CROUZET Réjane par Jeremy POULLEAU, Eric HAMELIN par Nicole LEGRAS, LEREDOTTE Sylvie par MATHIAS Jean-Yves, Sophie MATHIS par TORCHET Elise.

Madame le Maire ouvre la séance et constate que le **quorum est atteint**.

Approbation du compte rendu de la séance du 18 aout 2021

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

2021_18_08_67. Convention de mise à disposition d'un agent municipal à l'association USV Basket Ball

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
15	21	21	0	0	0

Monsieur Michael Defosse, adjoint au maire, expose que l'association USV Basket Ball demande à la commune de mettre à disposition un éducateur Territorial des Activités physiques et sportives du 13 septembre 2021 au 6 juillet 2022, à raison de 1 h 30 chaque mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 16 h 30 à 18 h.

Cet agent assurera les missions développées dans la convention de mise à disposition.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve le principe et les termes de la convention de mise à disposition de l'éducateur Territorial des Activités physiques et sportives
- Autorise le Maire à signer la convention

2021_18_08_68- Convention de mise à disposition d'un agent municipal à l'association Foot Jeunes

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
15	21	21	0	0	0

Monsieur Michael Defosse, adjoint au maire, expose que l'association Foot Jeunes Villenaux demande à la commune de mettre à disposition un éducateur Territorial des Activités physiques et sportives du 13 septembre 2021 au 6 juillet 2022, à raison de 1 h chaque mercredi de 13 h 30 à 14 30 et 1 h 30 chaque mercredi de 14 h 30 à 16 h.

Cet agent assurera les missions développées dans la convention de mise à disposition.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve le principe et les termes de la convention de mise à disposition de l'éducateur Territorial des Activités physiques et sportives
- Autorise le Maire à signer la convention

2021_18_08_69- Convention de mise à disposition d'un agent municipal à l'association USV Gymnastique

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
15	21	21	0	0	0

Monsieur Michael Defosse, adjoint au maire, mission expose que l'association USV Gymnastique demande à la commune de mettre à disposition un éducateur Territorial des Activités physiques

et sportives du 13 septembre 2021 au 6 juillet 2022, à raison de 1 h 30 chaque lundi de 16 h 30 à 18 h

Cet agent assurera les missions développées dans la convention de mise à disposition.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve le principe et les termes de la convention de mise à disposition de l'éducateur Territorial des Activités physiques et sportives
- Autorise le Maire à signer la convention

2021_18_08_70. Mise en place d'une école municipale des sports

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
15	21	21	0	0	0

Monsieur Michael Defosse, adjoint au maire, expose qu'il est proposé de mettre en place une école municipale des sports, encadrée par notre éducateur sportif breveté, pour permettre aux enfants de 6 à 11 ans de découvrir durant l'année scolaire plusieurs disciplines sportives qui ne sont pas proposées par nos associations en dehors du temps scolaire.

Les cours seront dispensés tous les mercredis matins de :

- 9 h 45 à 10 h 45 pour les 8-11 ans
- 11 h à 12 h pour les 6 - 7 ans

Maximum de 24 enfants par groupe.

La cotisation annuelle s'élève à 60 € par enfant pour l'année scolaire avec possibilité de payer en 3 fois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

2021_18_08_71. Acquisition de défibrillateurs

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
15	21	21	0	0	0

Monsieur Damien Guérinot, adjoint au maire, fait part au conseil municipal du projet d'acquisition de 5 défibrillateurs dont 4 à l'extérieur qui seront fixés : 1 sur chaque gymnase, 1 à la bibliothèque, 1 sur le mur de l'église de Dival et 1 à l'intérieur de la salle des fêtes.

La société LIFEAZ a été retenue pour un montant de 8 400 €TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour cet investissement.

2021_18_08_72. Adoption du décret relatif aux obligations de réduction d'énergie

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
15	21	21	0	0	0

Monsieur Jérémy Poulleau, maire adjoint, présente au conseil municipal le décret réglementaire imposé par l'Etat relatif aux obligations de réduction d'énergie sur tous les bâtiments ou ensemble de bâtiments \geq à 1000 m². Un bureau d'étude sera mandaté par le SDEA .

C'est une étude obligatoire et complémentaire au Conseil d'Eude Partagée, convention établie entre le SDEA et la commune, pour diminuer les consommations d'énergie sur l'ensemble du patrimoine bâti et non bâti.

Cette étude devra être auditée urgemment, de nombreux diagnostics seront assortis de préconisations chiffrées.

L'ensemble des consommations de la commune devra être recensé sur une plateforme de l'Etat OPERAT afin de contrôler l'avancée du décret.

Le Conseil, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- Demande au SDEA la réalisation des diagnostics relatifs au décret « tertiaire » pour les ensembles de bâtiments « salle polyvalente-cabinet du dentiste-salle des sports » et « écoles et bibliothèque ».
- S'engage à verser au SDEA, sur présentation d'un décompte définitif, une contribution calculée conformément à la délibération n° 12 du 5 mars 2021 du Bureau du SDEA. Cette contribution est évaluée provisoirement à 1.525 €TTC.

- S'engage à inscrire aux budgets correspondants les crédits nécessaires.

2021_18_08_73- Election d'un nouveau maire adjoint

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Blanc</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
15	21	20	1	0	0

Suite à la vacance de poste d'adjoint au maire de Madame Aurélie Barrat dont la démission a été acceptée par monsieur le Sous-Préfet par courrier reçu le 24 août 2021, il est procédé à l'élection d'un nouveau maire adjoint.

Après un vote à bulletin secret, Madame Christine Buttard, candidate est élue avec 20 voix.

Nombre de votants : 21

Bulletins trouvés dans l'urne : 21

Blancs : 1

Nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 20

Questions diverses :

Madame Chantal Oudard s'interroge sur les raisons de la démission de Madame Aurélie Barrat.

Madame le Maire lit le courrier de Madame Aurélie Barrat expliquant les raisons personnelles de sa démission.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20 h 22.

Fait à VILLENAUXE LA GRANDE, les jours, mois et an susdits

Le Maire

Barbara Carpanese

The image shows the official seal of the Municipality of Villeneuve-la-Grande. The seal is circular with the text 'VILLENAUXE-LA-GRANDE' around the top and 'Mairie de' on the left. In the center, there is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a sun. Below the coat of arms, the year '(1937)' is inscribed. A blue ink signature, which appears to be 'Barbara Carpanese', is written across the seal.